



# Communiqué de presse

15 décembre 2022

## Décisions de politique monétaire

Le Conseil des gouverneurs a décidé, ce jour, d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 50 points de base et prévoit, sur la base de la révision à la hausse significative des perspectives d'inflation, de continuer à les relever. Il estime en particulier que les taux d'intérêt doivent encore être augmentés sensiblement à un rythme régulier, afin d'atteindre des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers l'objectif de 2 % à moyen terme. À terme, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux restrictifs permettra de réduire l'inflation en freinant la demande et d'éviter le risque d'un glissement à la hausse persistante des anticipations d'inflation. Les futures décisions du Conseil des gouverneurs relatives aux taux directeurs resteront dépendantes des données et continueront d'être prises réunion par réunion.

Les taux d'intérêt directeurs de la BCE sont le principal instrument du Conseil des gouverneurs pour définir l'orientation de notre politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs a également examiné, ce jour, des principes en vue de la normalisation des titres détenus par l'Eurosysteme à des fins de politique monétaire. À partir de début mars 2023, le portefeuille du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP) sera réduit à un rythme mesuré et prévisible, l'Eurosysteme ne réinvestissant pas la totalité des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance. Cette réduction sera de 15 milliards d'euros par mois en moyenne jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2023, puis son rythme sera ajusté au fil du temps.

Lors de sa réunion de février, le Conseil des gouverneurs annoncera les modalités précises de la réduction des avoirs détenus au titre de l'APP. Il réévaluera régulièrement le rythme de la réduction du portefeuille de l'APP afin de veiller à ce qu'il reste aligné sur la stratégie de politique monétaire et sur son orientation globale, de préserver le bon fonctionnement du marché et de conserver un contrôle ferme des conditions à court terme sur le marché monétaire. D'ici la fin 2023, le Conseil des gouverneurs révisera également son cadre opérationnel en matière de pilotage des taux d'intérêt à court terme, qui fournira des informations concernant la fin du processus de normalisation du bilan.

Le Conseil des gouverneurs a décidé ce jour d'augmenter les taux d'intérêt, et prévoit de continuer à les relever sensiblement, parce que l'inflation demeure beaucoup trop forte et devrait rester supérieure à l'objectif pendant une trop longue période. Selon l'estimation rapide d'Eurostat, l'inflation a atteint 10,0 % en novembre, légèrement en deçà des 10,6 % enregistrés en octobre. Ce recul s'explique principalement par le ralentissement de la hausse des prix de l'énergie. La hausse des prix des produits alimentaires et les tensions sous-jacentes sur les prix dans l'économie se sont accentuées, et persisteront pendant quelques temps. Dans un contexte d'incertitude exceptionnelle, les services de l'Eurosystème ont significativement révisé à la hausse leurs projections d'inflation. Selon eux, l'inflation moyenne devrait désormais atteindre 8,4 % en 2022 avant de revenir à 6,3 % en 2023, tandis que l'inflation devrait ralentir nettement au cours de l'année. L'inflation s'établirait donc, en moyenne, à 3,4 % en 2024 et 2,3 % en 2025. L'inflation hors produits alimentaires et énergie devrait être de 3,9 % en moyenne en 2022 et atteindre 4,2 % en 2023, avant de retomber à 2,8 % en 2024 et 2,4 % en 2025.

L'économie de la zone euro pourrait se contracter ce trimestre et au trimestre prochain, en raison de la crise de l'énergie, de l'incertitude accrue, du ralentissement de l'activité économique mondiale et du resserrement des conditions de financement. Selon les dernières projections des services de l'Eurosystème, une récession serait courte et peu marquée. La croissance devrait toutefois être modérée l'année prochaine et a été révisée sensiblement à la baisse par rapport aux projections précédentes. Au-delà du court terme, la croissance devrait se redresser à mesure de l'atténuation des vents contraires actuels. Dans l'ensemble, les projections des services de l'Eurosystème tablent désormais sur une croissance économique de 3,4 % en 2022, 0,5 % en 2023, 1,9 % en 2024 et 1,8 % en 2025.

## Taux d'intérêt directeurs de la BCE

Le Conseil des gouverneurs a décidé d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 50 points de base. Dès lors, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt seront relevés à respectivement 2,50 %, 2,75 % et 2,00 % à compter du 21 décembre 2022.

### **Banque centrale européenne**

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

## Programme d'achats d'actifs et programme d'achats d'urgence face à la pandémie

Le Conseil des gouverneurs entend poursuivre les réinvestissements, en totalité, des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre de l'APP au moins jusqu'à fin février 2023. Par la suite, le portefeuille de l'APP sera réduit à un rythme mesuré et prévisible, l'Eurosystème ne réinvestissant pas la totalité des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance. Cette réduction sera de 15 milliards d'euros par mois en moyenne jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2023, puis son rythme sera ajusté au fil du temps.

S'agissant du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP), le Conseil des gouverneurs entend réinvestir les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du programme au moins jusqu'à fin 2024. Dans tous les cas, le futur dénouement du portefeuille PEPP sera géré de façon à éviter toute interférence avec l'orientation adéquate de la politique monétaire.

Le Conseil des gouverneurs continuera de faire preuve de flexibilité dans le réinvestissement des remboursements des titres arrivant à échéance détenus dans le portefeuille du PEPP, afin de contrer les risques liés à la pandémie qui pèsent sur le mécanisme de transmission de la politique monétaire.

## Opérations de refinancement

À mesure du remboursement par les banques des montants empruntés dans le cadre des opérations ciblées de refinancement à plus long terme, le Conseil des gouverneurs évaluera régulièrement la contribution des opérations de prêt ciblées à son orientation de politique monétaire.

\*\*\*

Le Conseil des gouverneurs se tient prêt à ajuster l'ensemble de ses instruments, dans le cadre de son mandat, pour assurer le retour de l'inflation vers son objectif de 2 % à moyen terme. L'instrument de protection de la transmission est disponible pour lutter contre une dynamique de marché injustifiée, désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire à l'ensemble des pays de la zone euro, ce qui permettra au Conseil des gouverneurs de remplir plus efficacement son mandat de maintien de la stabilité des prix.

La présidente de la BCE commentera ces décisions lors d'une conférence de presse qui débutera aujourd'hui à 14 h 45 (heure d'Europe centrale).

*Veillez consulter la version anglaise pour les termes exacts approuvés par le Conseil des gouverneurs.*